



CV INFOS décembre 2022

REVUE LES VOSGES

Pour faire face à l'augmentation conséquente du papier et des frais postaux, une augmentation de la revue a été votée lors de l'assemblée générale à Saverne. La revue sera donc facturée à 2 € le numéro, soit 8 € pour l'année 2023.

Afin que vous puissiez gérer vos abonnements, nous vous informons que le fichier sera envoyé au routeur aux environs du :

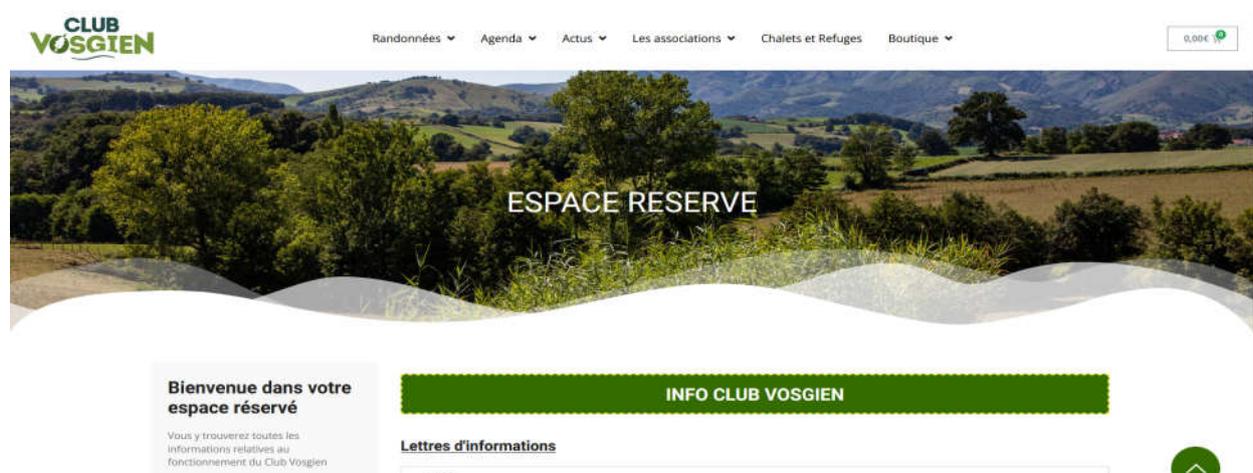
- 25 janvier, pour la revue n° 1
- 25 avril, pour la revue n° 2
- 25 août, pour la revue n° 3
- 25 novembre, pour la revue n° 4

Si vous souhaitez envoyer des articles, il suffit de nous envoyer un mail avec le texte en Word et des photos en Haute définition en pièces jointes. Vous pouvez adresser ces documents conjointement à revue.cv@orange.fr et publications@club-vosgien.com

LES CARTES DE BALISEUR

Le fichier anonymisé a été envoyé à l'ONF. Nous reviendrons vers vous dès que l'ONF aura finalisé les cartes.

L'ESPACE RESERVE



Nous vous rappelons que votre espace réservé est disponible depuis le site internet du Club Vosgien (au bas de la première page de garde) ou via le lien suivant : <https://www.club-vosgien.eu/espace-adherent/>

Vous y trouverez tous les renseignements utiles concernant le fonctionnement de la fédération et les diverses procédures, ainsi que le formulaire de demande de distinction.

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

L'Agenda des manifestations est à votre disposition et nous comptons sur vous pour l'alimenter. Envoyez-nous rapidement vos activités via le [formulaire en ligne](#) ou par mail.



Événements et manifestations du Club Vosgien

Les associations locales du Club Vosgien vivent à toutes saisons au rythme des petits et grands événements tant au niveau loisirs, sportifs que culturels ou dédiés à la découverte du patrimoine et de la culture. Nos bénévoles mettent en œuvre une multitude d'animation visant à promouvoir le développement du tourisme pédestre et autres activités de pleine nature dans la région du Grand Est.

Alors n'hésitez pas à consulter l'agenda des manifestations et activités publiques prévues tout au long de l'année.

Pour ajouter une manifestation ou un événement, il vous suffit d'utiliser le formulaire suivant.

[Proposer une manifestation](#)



Aujourd'hui, plus que jamais, cet outil vous permet de faire connaître vos activités.

DIVERS

Hexatrek



Au printemps dernier la Fédération a signé une convention avec 'HEXATREK' (Itinéraire de **3 034km**, reliant 14 des plus beaux parcs naturels et traversant la France des **Vosges** jusqu'aux **Pyrénées**). L'HEXATREK suit l'itinéraire du rectangle rouge - GR5.

Cette convention est établie pour 5 ans. Des conditions et des règles limitent cette autorisation.

En résumé, cette convention autorise 'HEXATREK' à positionner sur nos supports de balisage, poteaux ou taquets, une plaquette HEXATREK tous les 5 à 10 Kms. Cependant aucun logo ou autocollant n'est autorisé sur nos panneaux. D'autre part les associations locales Club Vosgien n'ont aucune intervention à leur charge.

Vous trouverez ci-joint la plaquette HEXATREK et la convention ; l'article 1 précise les conditions et les restrictions.

Ci-après le lien internet : <https://www.hexatrek.com/>

Commission Cyclotourisme

Pour encadrer l'activité vélo dans les associations locales, une commission Cyclotourisme (ComCyclo) a été créée au sein de la Fédération du Club Vosgien ; elle dépend de la Commission Rando, présidée par Guy Hector. Pour faire vivre cette commission, la fédération fait appel à des bénévoles qui souhaitent s'engager dans cette structure.

Formation GRP session 2023

Il reste quelques places disponibles pour la prochaine session. Si vous avez des candidats, n'hésitez pas à nous contacter dans les tout premiers jours de janvier.

Réunion des présidents

Une réunion des présidents est prévue le 7 mars 2023. Elle se déroulera au VVF à Obernai (Club intense La plaine d'Alsace – 2 rue de Berlin – 67210 Obernai). Pour les associations qui viennent de loin, il y a possibilité de dormir sur place, à réserver directement. Le déroulement de la journée vous parviendra prochainement.

Assises de la Fédération – appel à candidature

L'assemblée générale du 3 juin 2023, qui se tiendra à Barr, verra le renouvellement du conseil d'administration fédéral composé de 24 membres. En sont membres de droit les cinq présidents départementaux et les sept délégués des districts, eux-mêmes préalablement élus lors des assemblées générales dans leurs territoires respectifs. Les 12 autres membres sont élus directement au scrutin secret et uninominal par l'assemblée générale. Les candidatures sont individuelles.

La déclaration de candidature est à faire par écrit et devra parvenir au siège de la fédération pour le 1er mars 2023 au plus tard, soit trois mois avant la tenue de l'assemblée générale. La liste des candidats éligibles devra être transmise aux associations locales au plus tard cinq semaines avant les élections statutaires.

Comme le prévoient les statuts, l'appel a été lancé dans le n° 4 de la revue « Les Vosges ». Vous y trouverez tous les détails.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Fermeture annuelle

Nos bureaux seront fermés du 23 décembre à 12h au 4 janvier 2023 inclus.

PARTENAIRES

Brochure avantages :

Vous retrouverez également tous les avantages partenaires sur notre site internet :

Partenaires voyages : <https://www.club-vosgien.eu/associations-club-vosgien/avantages-pour-les-membres/avantages-voyages-2/>

Partenaires sport : <https://www.club-vosgien.eu/associations-club-vosgien/avantages-pour-les-membres/>

Offres partenaires

VVF



Fière des valeurs qu'elle porte depuis plus de 60 ans – solidaire, engagé, accessible- c'est avec un immense plaisir que l'association VVF conclut un partenariat avec la Fédération du Club Vosgien, véritable institution depuis 1872 et qui fête ses 150 ans cette année ! En effet, c'est dans la région Grand Est qu'est né le premier VVF à Obernai dans le Bas-Rhin. Depuis, trois autres sites ont vu le jour à Saâles dans le Bas-Rhin également, Orbey dans le Haut-Rhin et Bitche en Moselle.
Plus d'infos : vvf.fr – club-vosgien.eu

VVF, immatriculée IM063 110010. Siège social : 8 rue Claude Danziger, CS 80705, 63050 CLERMONT-FERRAND Cedex 2

Miléade



Miléade propose aux adhérents qui partent seul en vacances :

« supplément chambre Individuel offert » valable jusqu'au 26/03/23 sur une sélection de dates et destinations à la mer avec le code **MILSOLO23**, cumulable avec votre remise partenaire ainsi que la réduction Quartier d'Hiver.

Détails et conditions de l'offre : <https://reservation-partenaires.mileade.com/bons-plans/offre-sejour-solo/>

L'équipe de la Fédération du Club Vosgien vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous dès le 5 janvier pour une nouvelle année de bonne collaboration.



Convention pour le balisage de l'itinéraire 'HexaTrek'

Traversée vosgienne

Entre d'une part :

L'HexaTrek Association loi 1901 a pour objectif de créer, entretenir et promouvoir l'HexaTrek, un sentier de longue randonnée traversant la France métropolitaine représenté par Monsieur William Helm dont le siège est 1, rue des Bouleux 60810 Rully.

Et d'autre part :

La Fédération du Club Vosgien reconnue d'utilité public, représentée par Alain Ferstler, Président du Conseil d'Administration de la Fédération du Club Vosgien dont le siège est 7 rue du travail à 67000 Strasbourg.

Préambule :

Hexatrek a créé un itinéraire de plus de 3000 kilomètres, La Grande Traversée de France, des Vosges jusqu'aux Pyrénées. Hexatrek réalise son balisage avec des plaquettes estampillées de son propre logo. Hexatrek a obtenu toutes les autorisations nécessaires de la part des régions, des départements, des communes ou tout autre propriétaire sur l'itinéraire concerné.

HexaTrek demande l'autorisation aux associations Club Vosgien d'utiliser leurs supports de balisage pour y apposer le balisage HexaTrek.

Le Club Vosgien est un acteur historique reconnu qui œuvre pour la promotion et le développement de la randonnée pédestre dans le massif vosgien. Il aménage et entretient un réseau important de sentiers. Le balisage des itinéraires du Club Vosgien est réalisé selon sa charte de balisage et leurs signes de balisages sont déposés à l'INPI.

Les parties ont exposé ce qui suit :

Article 1 :

La Fédération du Club Vosgien autorise HexaTrek à poser ses plaquettes de balisage sur les poteaux installés par le Club Vosgien. Ces plaquettes seront fixées sur les poteaux des panneaux directionnels ou sur les taquets à l'emplacement où cela s'y prête le mieux. Elles ne devront en aucun cas entraver ni la lisibilité des panneaux ni le balisage du Club Vosgien. Cependant l'ajout de ces plaquettes devra respecter l'équilibre des informations affichées et une certaine esthétique. Aucun autocollant, sticker ou signe de balisage de l'HexaTrek n'est toléré sur les panneaux directionnels ou panneaux touristiques mis en place par le Club Vosgien.

HexaTrek emprunte pour sa Traversée Vosgienne exclusivement des itinéraires déjà balisés par le Club Vosgien. Le choix de l'itinéraire est entièrement à la charge d'HexaTrek, cependant aucune création d'itinéraire n'est envisageable. Les plaquettes de balisage sont placées à distances régulières entre 5 et 10 kilomètres.

Ce balisage est entièrement financé et réalisé par HexaTrek. Aucune association locale Club Vosgien n'aura en charge des travaux de réalisation d'itinéraire ou de balisage ni de maintenance sur tout l'itinéraire concerné.

Les signes de balisages du Club Vosgien étant protégés et déposés à l'INPI, HexaTrek s'engage à demander à la Fédération du Club Vosgien l'autorisation d'éditer ces signes sur les topo-guides ou toute autre édition quel que soit le support ou les moyens de diffusions.

La Fédération du Club Vosgien ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable quant à une quelconque irrégularité ou non autorisation de ce balisage mis en place par HexaTrek.

La Fédération du Club Vosgien ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si des plaquettes de balisages sont posées sur des supports privés ou non autorisés.

Article 2 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1^{er} juin 2022 et est établie pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2027 et reconductible tacitement.

Article 3 : Modifications

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant. Tout accord verbal est exclu.

Article 4 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des obligations. La résiliation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de 6 mois.

Article 5 : Litiges

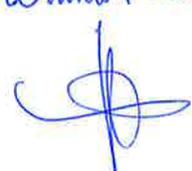
Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler par voie amiable tout litige concernant l'exécution de la présente convention avant de recourir aux juridictions compétentes.

Fait à Strasbourg en 4 exemplaires le : 23/05/2022

Pour la Fédération du Club Vosgien


B. NESQUET
Inspecteur des sentiers

Pour HexaTrek Association

William MELM




Partager ce qui a du sens

PREMIÈRES MINUTES

PRINTEMPS/ÉTÉ 2023

Faites des économies en réservant
vos vacances avant le 6 mars ! ⁽¹⁾

Location

Pension

-10%

-15%

Bénéficiez de votre
remise sur toute la
saison printemps/été
(du 08/04 au 15/10/23)

CUMULABLES AVEC VOTRE REMISE PARTENAIRE !

⁽¹⁾ Applicable pour un séjour de 7 nuits minimum,
offre non cumulable avec d'autres promotions.

**DÉCOUVREZ
NOS DESTINATIONS**
www.vacances-ulvf.com

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
04 77 56 66 09 (appel non surtaxé)





VOS AVANTAGES ADHÉRENT

**CLUB
VOSGIEN**

GRÂCE AU PARTENARIAT

Profitez d'avantages exclusifs dans **plus de 90 destinations**, mer, montagne, campagne, en toutes saisons avec

vosre code partenaire 50250

SÉJOURS INDIVIDUELS ET FAMILLES

- **Nature, sport**, culture, résidences, campings...
 - **Animations et clubs enfants et jeunes** de 3 mois à 17 ans** gratuits
 - **Formules de séjour au choix**, en location ou avec restauration
 - Semaines, **week-ends**, séjours à la carte

VOTRE AVANTAGE

10% DE RÉDUCTION*

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

vvf-villages.org 04 73 43 00 43

SÉJOURS GROUPES

- **Tout compris** : programmes clé en main, le meilleur du terroir
- **En autonomie** : formules pension complète, demi-pension, services et activités en option
- **Tourisme**, sports, **randonnée, vélo**, patrimoine, gastronomie...
 - **Une écoute et un accompagnement** personnalisé tout au long de votre parcours de réservation

VOS AVANTAGES

5% DE RÉDUCTION*
À partir de 10 personnes

- + 1 GRATUITÉ POUR 20 ADULTES PAYANTS
- + GRATUITÉ DES FRAIS DE DOSSIER

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

Jérémie FALLER-BOESPFLUG
jfaller@vvf.fr 06 76 52 03 75